

Bretagne, Morbihan
Séné

Le patrimoine maritime culturel de la commune de Séné

Références du dossier

Numéro de dossier : IA56006365

Date de l'enquête initiale : 2008

Date(s) de rédaction : 2008

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Inventaire du patrimoine maritime de Crozon Roscanvel Camaret Clohars-Carnoët Larmor-Plage et Séné

Désignation

Aires d'études : Bretagne

Milieu d'implantation :

Historique

La commune de Séné se situe à l'est du golfe du Morbihan et au sud de Vannes, dont elle fait partie de l'arrondissement. Son territoire, d'une superficie de 19,94 km², forme une péninsule dans la mer intérieure du golfe du Morbihan (figure 2). Elle possède 45 kilomètres de côtes.

Des années 1830 jusqu'à la Première Guerre mondiale, l'essor des activités maritimes et la relative bonne santé économique des activités agricoles assurent une augmentation constante de la population (on passe de 1899 à 2918 habitants entre 1846 et 1891). La crise du cabotage, puis de la pêche, et la modernisation de l'agriculture entraînent, dans la première moitié du 20^e siècle, le déclin du nombre d'habitants dans le contexte plus général de délaissement des campagnes au profit des villes. A partir du milieu des années 1950, le mouvement s'inverse : la proximité de Vannes, principal bassin d'emplois, entraîne la périurbanisation de Séné, dont la population connaît une hausse exponentielle et ininterrompue jusqu'à aujourd'hui, passant de 2 017 à 9 136 habitants entre 1954 et 2006. Aujourd'hui, 47% de la population vit au nord de la commune (Pouffanc, bourg). Séné devient un lieu de résidence pour les personnes qui travaillent à Vannes et pour les retraités qui souhaitent profiter des bords de mer attractifs du golfe du Morbihan.

De par sa position et sa nature péninsulaire, le territoire de Séné a de tout temps été traversé, notamment pour rallier Vannes ou la presqu'île de Rhuys. Ainsi, l'existence du passage maritime de Saint-Armel, situé à l'extrémité sud de Séné, est attestée dans une charte datée du 8 mars 1367, émanant du duc Jean IV. Le trafic maritime a donc très tôt de l'importance à Séné.

Au 18^e siècle, la majorité de la population vit de l'agriculture. Toutefois, certains habitants pratiquent la saliculture ou la pêche.

A partir de 1723, le chapitre cathédrale de Vannes décide d'aménager des marais salants à Séné. Pour cela, il encourage l'installation de paludiers de la presqu'île de Guérande, où ils sont trop nombreux. Les nouveaux arrivants, originaires pour la plupart de Bourg-de-Batz (aujourd'hui Batz-sur-Mer), s'installent dans les villages situés à l'est du territoire communal (Michotte, Falguerec, Bindre, Cano) avec leurs familles. Venus initialement pour former de nouveaux paludiers, ils se mêlent progressivement à la population locale. Les marais salants modèlent le paysage et ouvrent une ère de prospérité. Le « terrain inculte que la mer couvre de son flux chaque jour » est métamorphosé. En 23 ans, entre 1725 et 1748, sont réalisés à Séné autant d'oeillets qu'en 140 ans dans toute l'étendue du bassin salicole de Guérande, entre le milieu du 16^e siècle et le 18^e siècle. Entre 1725 et 1737, 26 des 39 salines du chapitre de Vannes sont situées sur la presqu'île de Séné. La production, destinée en grande partie à l'exportation vers l'Espagne sur des bateaux originaires de Pénerf et de l'île aux Moines, connaît son apogée en 1765, date à laquelle l'ensemble des salines est mis en valeur.

Parallèlement, la pêche commence à se développer au 18^e siècle sur la presqu'île de Séné. Les pêcheurs continuent néanmoins à cultiver un petit lopin de terre et à élever quelques animaux. La pêche à pied est pratiquée lors des basses mers (ramassage de divers coquillages et de moules). La pêche dans le golfe est effectuée au moyen de petits bateaux à voile dépassant rarement le tonneau de jauge. Les pêcheurs utilisent des filets pour la pêche des anguilles de mer et

des paniers ou casiers pour la pêche des petites vieilles, nommées localement corlazos (connues aussi sous le nom de crénilabre commun).

Au 18^e siècle, Séné ne compte pas beaucoup de marins au cabotage (essentiellement transport du goémon). La paroisse possède à l'époque de nombreux chantiers navals installés sur la côte sud, entre Montsarrac et Moustérian, ainsi qu'à Cadouarn et à Langle. En face de l'extrémité occidentale de la presqu'île, la petite plage de Conleau (commune de Vannes) sert aux réparations et au radoubage des bateaux. Les chantiers de construction et de réparation navale sont tenus par plusieurs familles, dont la famille Danet.

Au 19^e siècle, les activités économiques de Séné restent très variées, à la fois tournées vers la terre et la mer. Elles connaissent néanmoins des destinées diverses : l'activité salicole, particulièrement développée au 18^e siècle, décline, l'ostréiculture s'organise et la pêche est en plein essor.

Une législation nationale défavorable à partir de 1806 (les sels bretons étaient sous l'Ancien Régime exemptés de l'impôt de la gabelle) et la concurrence des salins du Midi et de l'Est, d'Espagne et du Portugal, meilleur marché, entraînent la crise de l'activité salicole au 19^e siècle. L'exploitation des marais salants se désorganise, l'activité ne devient progressivement qu'une petite ressource d'appoint pour les agriculteurs. Ce déclin est si fort que l'Etat décide de réduire les subsides affectés à la surveillance des marais. Les effectifs de douaniers sont diminués. En 1883, la surveillance permanente cesse et les casernes et guérites de douaniers sont vendues ou démolies. Les marais, mal entretenus, travaillés dans de mauvaises conditions, sont progressivement abandonnés. Le dernier paludier cesse toute activité en 1951.

Durant la première moitié du 19^e siècle, les riches bancs d'huîtres sauvages de Séné sont décimés par un ramassage excessif. Dès les années 1860-1870, comme dans tout le golfe du Morbihan, une mise en culture s'impose. La culture de l'huître plate se développe et fait vivre quelques familles jusqu'en 1977, où elle est décimée par un virus. Cette catastrophe désespère la population sinagote, qui vend ses concessions de parcs ostréicoles à des Charentais. L'huître creuse est alors introduite et permet le maintien au large de l'activité ostréicole.

Comme sur les autres littoraux français et européens, la pêche se développe fortement au 19^e siècle, bouleversant fortement l'économie et la société sinagotes. Les villages de la presqu'île de Séné, Barrarac'h, Bellevue, Langle, Canivarc'h, Cariel, Cadouarn et Moustérian, s'urbanisent. Les écarts de Montsarrac et Kerarden, au sud-est de la commune, qui comptent le plus de marins au cabotage, sont également investis par quelques pêcheurs. La dispersion de ces sites traduit la difficulté d'implanter à Séné des infrastructures portuaires importantes.

La spécificité de Séné tient à un modèle de bateau particulier, le sinagot, à la fois embarcation de pêche et de transport. Le premier modèle apparaît en 1829, mais il faut attendre 1840 pour qu'un deuxième sinagot soit construit. Dès lors, ce modèle est construit à grande échelle. En 1844, 84 sinagots sont immatriculés à Vannes. Rapides et à faible tirant d'eau, ces bateaux de cinq à six mètres de long, non pontés, jaugeant quatre à cinq tonneaux, portant deux mats et voiles en bannières, sont parfaitement adaptés à la côte relativement plate et peu profonde du golfe. Ils peuvent également demeurer au mouillage sans s'abîmer (absence d'infrastructure portuaire à Séné pendant une grande partie du 19^e siècle). Dans un premier temps, les sinagots sont construits sur plusieurs sites portuaires de la commune (Cadouarn, Montsarrac, Langle), mais, à partir de la seconde moitié du 19^e siècle et jusqu'en 1919, seul le chantier naval de Jean Martin, à Cadouarn, en construit, à raison de sept à huit par an. D'autres sinagots sont construits à l'extérieur de la commune, sur les chantiers du Bono, de Vannes, d'Auray et de Port-Navalo. Le dernier sinagot, « Les trois frères », est construit en 1943. Il a été classé monument historique en 1985.

Les pêcheurs emploient de nombreux engins de pêche : la senne, le chalut, la drague à chevrettes (crevettes), la drague à huîtres, le haveneau. L'usage répandu de la drague à chevrettes au 19^e siècle et au début du 20^e siècle se révèle être la pêche la plus nocive pour le milieu naturel. Faute de réglementation, cette pêche, réalisée avec un petit maillage de filet, a contribué à la destruction massive du petit poisson. En raclant les fonds, la drague arrache les herbiers et met la vase à nu. Cette destruction de la flore maritime provoque la liquéfaction des vases, qui recouvrent par la suite les huîtrières naturelles. Les dégâts occasionnés obligent progressivement les pêcheurs de Séné à capturer le poisson au large du golfe du Morbihan.

Aussi, le sinagot apparaît-il de moins en moins bien adapté à l'activité halieutique. A partir du milieu du 20^e siècle, les pêcheurs investissent dans des chalutiers et des caseyeurs modernes. Une flottille de chalutiers armés de drague à griffes prélève des palourdes sur le banc de Truscat. On capture également la coquille Saint-Jacques, alors que les filets droits servent pour prélever les rougets, merlans et bars. On trouve de la pêche au casier pour les seiches, crevettes et autres tourteaux et homards. A la fin du 20^e siècle, la surexploitation de la ressource pose le problème de l'avenir du port de pêche de Port-Anna, dernier port de pêche actif du golfe du Morbihan.

Actuellement, les activités économiques sinagotes s'orientent principalement vers la polyculture, l'élevage, la pêche, l'ostréiculture et surtout vers le secteur tertiaire (commerces, administrations, tourisme...). Depuis 1979, l'espace salicole oriental de Séné est en partie propriété de la réserve ornithologique de Falguérec (ouverte en 1982) et du Conservatoire du littoral. L'objectif est de faire connaître les oiseaux fréquentant le site et de faire découvrir les héritages patrimoniaux présents dans cet espace. Cette réserve de 410 hectares permet également de soustraire à l'urbanisation de nombreuses parcelles situées à l'est de la commune. Un parc naturel régional devrait également être créé prochainement dans le golfe du Morbihan. Ce projet, qui concerne 38 communes, a suscité des réticences de la part des élus, des acteurs économiques et des associations. De nombreuses réunions de concertation ont été nécessaires pour expliquer le projet. La frange littorale

et maritime de ce parc est déjà encadrée par un Schéma de Mise en Valeur de la Mer, adopté en 2006, dont l'objectif majeur est de faciliter la cohabitation entre les différents usagers de cet espace fragile.

Séné possède un patrimoine maritime culturel riche, qu'il faut défendre : le patrimoine lié à la culture du sel avec ses anciens marais salants, greniers à sel, casernes et guérites de douaniers, celui lié à l'activité de la pêche avec ses villages de petites maisons de pêcheurs alignées, celui lié au trafic maritime particulièrement actif dans le golfe du Morbihan, avec ses petites infrastructures portuaires caractéristiques.

Références documentaires

Bibliographie

- ROLLANDO, Camille. **Séné d'hier et d'aujourd'hui**. Marie de Séné, 1996. 211 p
- AMGHAR, Julien. **La construction portuaire et les activités maritimes dans le Golfe du Morbihan, du XVIIIe siècle au début du XXe siècle**. DEA d'Histoire, Lorient : Université de Bretagne Sud, 2001.
- [WWW.infobretagne.com/sene.htm](http://www.infobretagne.com/sene.htm). Conception et recherches historiques : FREY Roger. Consultation : décembre 2006.

Liens web

- Wiki Séné Golfe du Morbihan : <http://www.wiki-sene.fr/>

Annexe 1

RECOMMANDATION DE L'OBSERVATOIRE DU PATRIMOINE MARITIME CULTUREL :

Située au nord-est du golfe du Morbihan, la commune de Séné est une commune périurbaine voisine de Vannes, avec une façade maritime particulièrement importante. Les héritages maritimes y sont donc nombreux et diversifiés : les productions artisanales et industrielles liées à la mer, comme la saliculture, la pêche, le cabotage ou l'ostréiculture, ainsi que, dans une moindre mesure, l'activité balnéaire ont profondément modifié les paysages (marais salants, villages de pêcheurs et de caboteurs, ateliers ostréicoles, villas balnéaires...). Séné rassemble de multiples petits sites maritimes dispersés le long de son littoral. Port-Anna (le plus récent) est aujourd'hui le dernier port encore en activité dans le golfe du Morbihan.

L'explosion démographique des dernières années - la population a plus que quadruplé en moins de cinquante ans - a totalement bouleversé la composition sociale de la commune de Séné. Le capital patrimonial de cet espace est donc menacé par la forte pression foncière s'exerçant actuellement sur les littoraux (voir document 5).

La majorité des héritages maritimes se situe dans la presqu'île de Séné et au sud-est du territoire communal. Les noyaux de peuplement antérieurs aux années 1950 constituent des exemples encore assez bien conservés et homogènes de l'habitat des populations maritimes de cette presqu'île et plus largement du littoral méridional de la Bretagne.

Séné possède également des paysages d'une rare qualité comme l'anse de Mancel et ses pourtours (l'île de Mancel et la presqu'île de la Villeneuve, la digue du Grand Pont, la digue-route d'Herbon) ou encore l'espace salicole oriental de la commune. Cet intérêt est déjà reconnu, avec l'existence d'une réserve ornithologique. Le Conservatoire du littoral est également prêt à y préempter de nouvelles parcelles.

Pour éviter une banalisation des modestes habitats de pêcheurs, qui sont déjà noyés dans des constructions plus récentes, et conserver leur charge historique et mémorielle, il serait souhaitable qu'une véritable charte d'urbanisme concernant les rues de pêcheurs présentes dans les différents écarts de la presqu'île soit élaborée par la commune.

Cette charte des quartiers de pêcheurs pourrait prendre la forme d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP). Elle donnerait la cohérence et l'efficacité nécessaires à un projet d'ensemble destiné à aménager et à promouvoir Séné.

Etant donné l'intérêt historique et social de ces écarts de peuplement, héritages du monde maritime qui s'est individualisé durant la seconde moitié du 19e siècle et le début du 20e siècle, il est important de bien les identifier pour les mettre en valeur de façon spécifique, en retrouvant les caractéristiques originelles des habitations : gerbière (lucarne pendante), souvent à fronton triangulaire en pierre, façade crépie et peinte en blanc (anciennement badigeonnée à la chaux), pignons découverts.

Dans le cadre d'aménagements fonctionnels, il faudrait réfléchir à une rénovation de la voirie qui ne nuise pas à la cohérence paysagère des rues. En effet, ces aménagements fonctionnels ne doivent pas être trop spécifiques à notre époque et trop connotés « grande ville ».

Par ailleurs, rien ne rappelle véritablement l'activité des marais salants qui a duré à Séné pendant plus de deux siècles. Le rappel de cette histoire serait judicieux, en utilisant également les derniers éléments bâtis qui demeurent dans le paysage (ancienne caserne des douaniers des Quatre-Vents, grenier à sel de Michotte). Il est important d'encourager l'animation du patrimoine maritime de l'espace oriental du territoire communal en s'appuyant sur l'équipe de la réserve ornithologique de Falguérec.

Il serait souhaitable que les derniers éléments bâtis liés à cette activité salicole soient préservés dans la mesure du possible : ancienne caserne des douaniers des Quatre-Vents, devenue une propriété privée, grenier à sel de Michotte actuellement en ruines. La réhabilitation du grenier à sel de Michotte, sans doute le dernier de Séné, pourrait être envisagée. L'entretien des digues est également nécessaire.

La remise en activité de marais salants, à l'image de ce qui a été réalisé sur la commune voisine de Saint-Armel, où la commune a permis l'installation d'un paludier, pourrait être envisagée.

A l'échelle communale, la création et la promotion de sentiers à thème (la pêche et l'habitat des pêcheurs dans la presqu'île de Séné, l'histoire du cabotage à Montsarrac, l'activité salicole, le trafic maritime au sein du golfe du Morbihan en lien avec un type de cale caractéristique, l'histoire de la poldérisation de l'anse de Mancel) sont envisageables. Cette mise en valeur permettrait la sensibilisation et l'appropriation du patrimoine maritime par toute la population sinagote. L'esprit de ces recommandations est en accord avec les souhaits de la majorité des personnes interrogées sur site au cours de l'été 2007 (se reporter aux conclusions de l'enquête patrimoniale de Séné en annexe). Pour atteindre ces objectifs, la municipalité dispose déjà de plusieurs outils : le Plan Local d'Urbanisme, le Schéma de Mise en Valeur de la Mer, Natura 2000. Un projet de Parc Naturel Régional à l'échelle du golfe du Morbihan est à l'étude. A Séné, deux monuments sont actuellement classés monument historique, tous deux concernés par le périmètre de 500 mètres de protection automatique des abords des Monuments Historiques : le calvaire de Montsarrac et le dolmen de Gornévez.

Annexe 2

ENQUETE DE PERCEPTION DU PATRIMOINE MARITIME CULTUREL DE SENE

I DEROULEMENT DE L'ENQUETE

I-1 La collecte des données

L'enquête s'est déroulée au cours de l'été 2007. Quatre-vingt-neuf personnes ont été interrogées durant cette période, de nombreuses personnes ayant refusé (un questionnaire durant de 10 minutes à 1h45). De plus, les commentaires et « états d'âme » des personnes interrogées ont été consignés au fil des questionnaires.

L'enquête a été menée de façon aléatoire chez les commerçants, auprès des enseignants des écoles et par prise de rendez-vous chez des particuliers. Ainsi nous avons pu interroger, des personnes de différentes catégories socioprofessionnelles, tels que des enseignants, commerçants, employés du secteur public ou privé, artisans, sans emplois, étudiants, retraités, etc.

I-2 Constitution du groupe interrogé

Les personnes qui ont été enquêtées sont les acteurs de la commune : les habitants de Séné et les travailleurs. Nous avons choisi de ne pas interroger les promeneurs, afin de connaître l'opinion de ceux qui ont leur mot à dire dans la gestion, l'aménagement et l'entretien de la commune. Nous avons également interrogé quelques résidents secondaires pour avoir une idée de leur opinion sur le sujet.

Ainsi, notre échantillon ne se veut pas représentatif mais va donner un ordre d'idée et des avis relativement exhaustifs sur les éléments considérés.

Composition de la population interrogée :

Résidents principaux 64 (72 %)

Travailleurs extérieurs 19 (21 %)

Résidents secondaires 6 (7 %)

TOTAL 89

II DEGRE DE RECONNAISSANCE PATRIMONIALE DE LA POPULATION ENQUETEE

Afin de faire figurer les résultats de cette enquête dans les fiches d'inventaire, deux champs ont été créés : le « degré de reconnaissance patrimoniale de la population enquêtée » (DREC) et un ou des « avis de gestion selon la population enquêtée ».

Après avoir établi ce classement des éléments les plus cités, il a fallu établir des seuils pour déterminer le degré de reconnaissance de chaque élément. Cinq degrés de reconnaissance ont été définis : presque unanimement cité, souvent cité, moyennement cité, peu cité et jamais cité :

Seuils pour le champ "Degré de reconnaissance patrimoniale par le groupe enquêté"

75 % ou plus de personnes ayant cité l'élément dans au moins une question : Presque unanimement cité

50 à 74 % de personnes ayant cité l'élément dans au moins une question : Souvent cité

25 à 49 % de personnes ayant cité l'élément dans au moins une question : Moyennement cité

1 à 24 % de personnes ayant cité l'élément dans au moins une question : Peu cité

0 personne ayant cité l'élément dans au moins une question : Jamais cité

Ainsi, les résultats obtenus donnent sur les 47 éléments recensés :

aucun n'est presque unanimement cité ;

un seul est souvent cité (Port-Anna) - la réserve ornithologique (qui correspond en partie aux anciens marais salants) et les sinagots étant également souvent cités - ;

deux sont moyennement cités (les anciens marais et les parcs et ateliers ostréicoles, dans leur ensemble) - le sentier côtier étant également moyennement cité - ;

24 sont peu cités - 76 autres éléments que nous n'avons pas recensés ou ensemble d'éléments ont également été peu cités - ;

35 sont jamais cités (voir documents 3 et 4).

III AVIS DE GESTION SELON LA POPULATION ENQUETEE

La population désire que soit entretenu et reconnu le patrimoine maritime culturel de Séné. Il faut faire s'intéresser les habitants à leur patrimoine. Il convient donc de préserver et d'entretenir l'image de Séné (petit port de Port-Anna, villages), en conservant le style architectural des maisons de pêcheurs (et, en particulier, mise en valeur de la rue de Cadouarn et de ses maisons de pêcheurs), en préemptant plusieurs espaces pour les mettre en valeur (guérites des douaniers, Ferme de la Villeneuve, espaces naturels de l'île de Boède), en faisant en sorte que la pêche ne disparaisse pas à Port-Anna, en valorisant l'ostréiculture par l'encouragement de la vente (Route de l'huître) et la sauvegarde de la plate du golfe. La population préconise un meilleur contrôle de l'urbanisation, notamment en luttant contre l'uniformisation propre des aménagements urbains (comme les aménagements récents de Moustérian) et contre la transformation des ateliers ostréicoles en habitation. Les nouvelles constructions doivent être intégrées au paysage. En parallèle, il importe de mieux baliser le petit patrimoine, d'organiser des expositions, des sentiers à thèmes, avec un petit panneau explicatif à côté des éléments, des circuits maritimes dans le golfe du Morbihan avec divers gîtes d'étape (par exemple, la Tour de Ténéro), de créer un musée (du sinagot, du patrimoine maritime, voire un port-musée à Port-Anna si jamais il n'y a plus de pêche). La Réserve ornithologique de Falguérec doit être ouverte toute l'année et intégrer un aspect historique. Il faut trouver d'autres arguments que la mer pour déplacer les gens, sans mener une politique touristique à outrance (notamment à Port-Anna).

Johan Vincent.

Annexe 3

Annexe 3 : **Schéma de classement des dossiers électroniques de la commune de Séné**

Annexe 4

Annexe 4 : **Organisation spatiale de Séné**

Annexe 5

Annexe 5 : **Tableau de Degré de Reconnaissance Patrimoniale (par la population enquêtée en 2007) des éléments cités à Séné**

Annexe 6

Annexe 6 : **Éléments patrimoniaux à conserver à Séné d'après la population enquêtée en 2007**

Annexe 7

Annexe 7 : **Les enjeux de gestion à Séné**

Repro. Johan Vincent, Phot.
Auteur inconnu, Autr. Cassini
IVR53_20085606082NUC



Vue générale du bourg de Séné
Phot. Johan Vincent
IVR53_20075605646NUCA

Carte de 1929 de Séné
Repro. Guillaume Marie, Phot. Dépôt
des cartes et plans de la Marine
IVR53_20075605784NUC



Église Saint-Patern
Phot. Johan Vincent
IVR53_20075605769NUCA

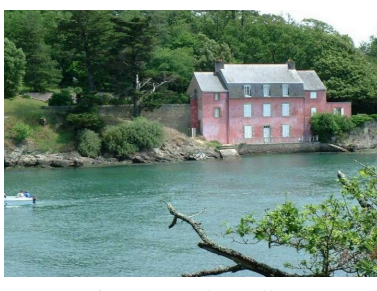
Phot. Guillaume Marie, Phot. Auteur
inconnu, Autr. Guillaume Marie
IVR53_20082908526NUC



Village de Cadouarn
(rue de Cadouarn)
Phot. Johan Vincent
IVR53_20075605647NUCA



Port-Anna
Phot. Julien Amghar
IVR53_20065606612NUCA



Maison rose de Bellevue
Phot. Julien Amghar
IVR53_20085606133NUCA



Sentier côtier entre
Langle et Le Badel
Phot. Johan Vincent
IVR53_20075605674NUCA



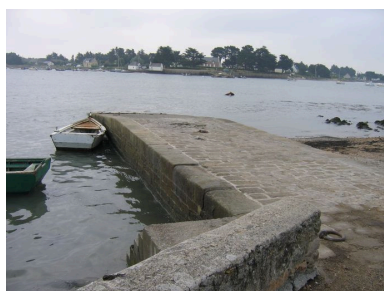
Cimetière de bateaux de Boëde
Phot. Julien Amghar
IVR53_20085606098NUCA



Chapelle Notre-Dame de
Bon Voyage (Kerarden)
Phot. Françoise Péron
IVR53_20075605723NUCA



Le Grand Pont
Phot. Johan Vincent
IVR53_20065606573NUCA



Cale du Passage Saint-Armel
Phot. Françoise Péron
IVR53_20075605721NUCA



Guérite de douaniers de La Garenne
Phot. Johan Vincent
IVR53_20075605731NUCA



Marais salants de Séné
Phot. Johan Vincent
IVR53_20075605766NUCA



Vue du sinagot Mab er Guip
Phot. Johan Vincent
IVR53_20065606566NUCA

Dossiers liés

Dossier(s) de synthèse :

Le patrimoine maritime des communes de Crozon, Roscanvel, Camaret, Clohars-Carnoët, Armor-Plage et Séné (opération UBO) (IA29004257)

Présentation de la commune de Séné (IA00114324) Bretagne, Morbihan, Séné

Cales de passage du golfe du Morbihan (Séné) (IA56006418)

Guérites de douaniers de Séné (IA56006419) Bretagne, Morbihan, Séné

Oeuvres en rapport :

Digue-route dite le Pont Lisse (Séné) (IA56006417) Bretagne, Morbihan, Séné

Ecart agricole devenu maritime puis balnéaire de Moustérian (Séné) (IA56006367) Bretagne, Morbihan, Séné, Moustérian, la Villeneuve, Bilherbon

Ecart de caboteurs de Montsarrac (Séné) (IA56006368) Bretagne, Morbihan, Séné, Montsarrac, la Garenne, le Passage de Saint-Armel, Kérarden, Bilherbon

Ecarts agricoles devenus maritimes de Cadouarn, de Kerdavid, du Ranquin et île de Boède (Séné) (IA56006366) Bretagne, Morbihan, Séné, Cadouarn, Kerdavid, le Ranquin, île de Boède

Écarts de pêcheurs de Langle, de Bellevue, de Barrarac'h et île de Boëdic (Séné) (IA56006369) Bretagne, Morbihan, Séné, Langle, Bellevue, Barrarac'h, île de Boëdic, le Badel

Église Saint-Patern, place de l'Église (Séné) (IA56006416) Bretagne, Morbihan, Séné, place de l'Église

Espace salicole oriental de Séné (IA56006370) Bretagne, Morbihan, Séné, Dolan, les Quatre-Vents, Michotte, Falguérec, Brouël

Moulin à marée de Cantizac, actuellement maison d'habitation, rue de Kerhuilieu (Séné) (IA56006415) Bretagne, Morbihan, Séné, Cantizac, rue de Kerhuilieu

Auteur(s) du dossier : Julien Amghar, Johan Vincent, Guillaume Marie

Copyright(s) : (c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS ; (c) Inventaire général



Schéma de classement des dossiers électroniques de la commune de Séné

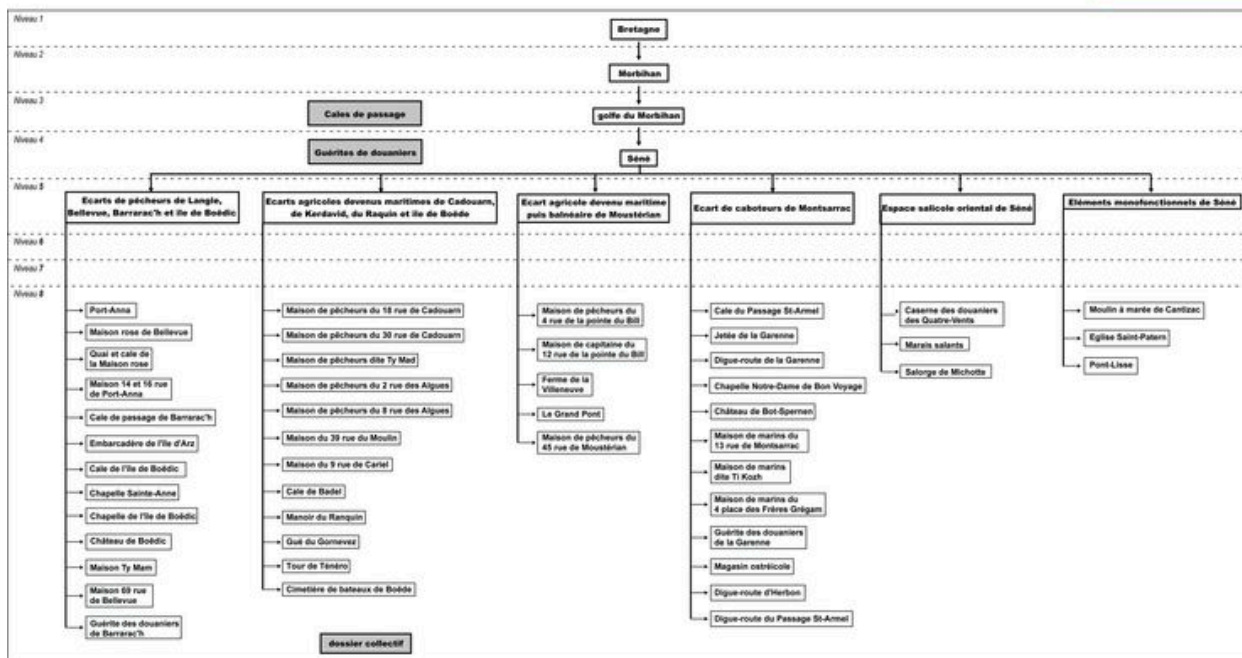


Schéma de classement des dossiers électroniques de la commune de Séné (voir annexe 3)

IVR53_20082908523NUC

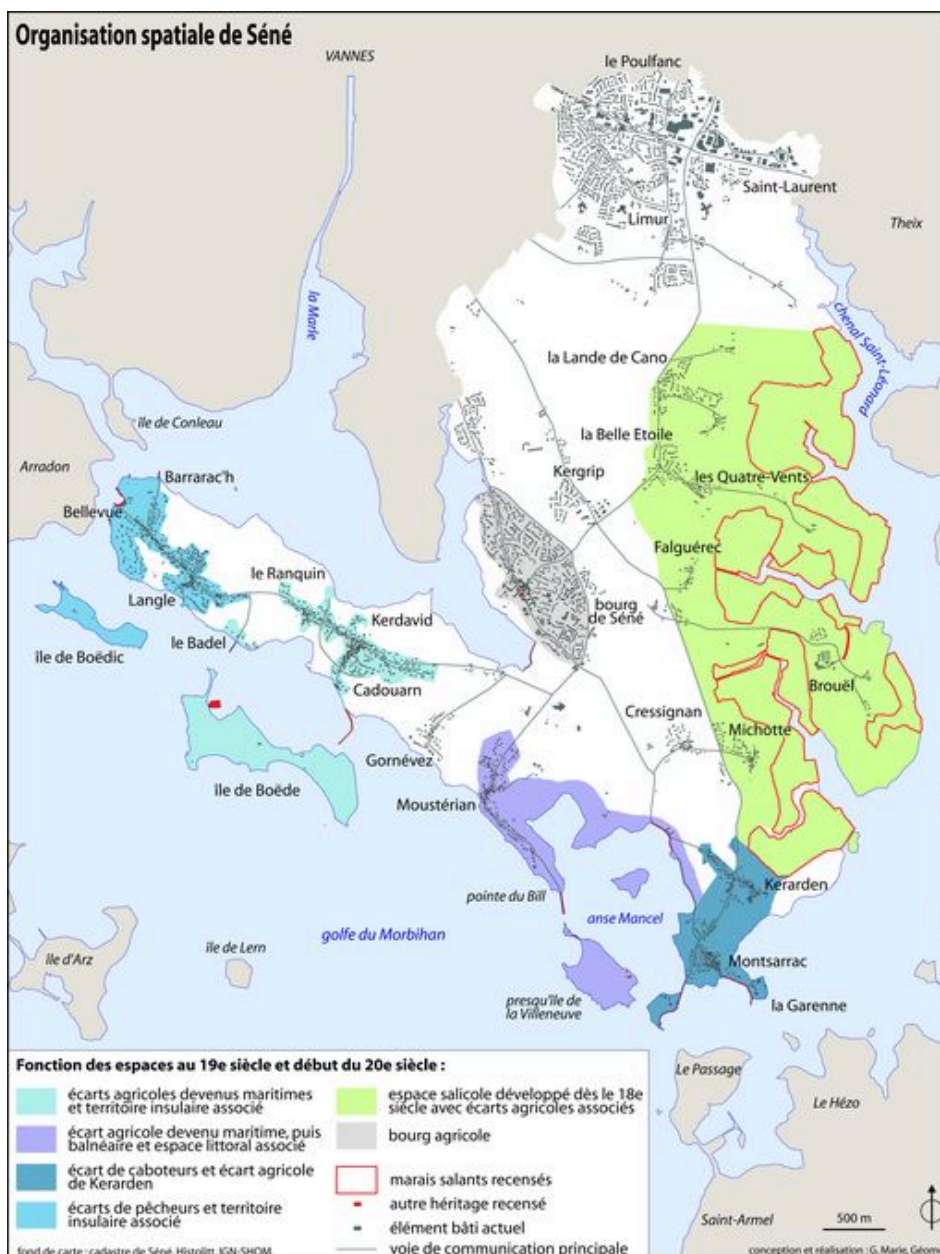
Auteur de l'illustration : Guillaume Marie

Auteur du document reproduit : Guillaume Marie

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Organisation spatiale de Séné (voir annexe 4)

IVR53_20085606149NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Marie

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Éléments	Nombre de questionnaires (dans lesquels l'élément est cité)	Pourcentage de personnes ayant cité l'élément dans un questionnaire	Rang	DREC	Théâtre de verdure				
Port-Anna	62	69,6	1	Souvent cité	Ancienne maison de Rocard	3	3,3	52	Peu cité
Sinagot	49	55	2	Souvent cité	Calé de Badel	3	3,3	52	Peu cité
Réserve ornithologique	49	55	2	Souvent cité	Presqu'île de La Villeneuve	3	3,3	52	Peu cité
Sentiers côtiers	33	37	4	Moyennement cité	Digues	3	3,3	52	Peu cité
Anciens marais salants	28	31,4	5	Moyennement cité	Moine de Boëdic	3	3,3	52	Peu cité
Parcs et ateliers ostréicoles	25	28	6	Moyennement cité	Villages de pêcheurs	3	3,3	52	Peu cité
Maisons de pêcheurs de Cadouarn	21	23,5	7	Peu cité	Château de Boëdic	3	3,3	52	Peu cité
Chapelle de Kerarden	20	22,4	8	Peu cité	Borne du port de Montsarrac	2	2,2	61	Peu cité
Ferme de la Villeneuve	20	22,4	8	Peu cité	Keravid	2	2,2	61	Peu cité
Ecole de voile	18	20,2	10	Peu cité	Barrarach	2	2,2	61	Peu cité
Maison Rose	18	20,2	10	Peu cité	Calé de Moustérian	2	2,2	61	Peu cité
Calé du Passage Saint-Armel	18	20,2	10	Peu cité	Sentier côtier de La Villeneuve	2	2,2	61	Peu cité
Boëde	18	20,2	10	Peu cité	Chartiers navals	2	2,2	61	Peu cité
Pointe du Bill	17	19,1	14	Peu cité	Grottes à Jean II	2	2,2	61	Peu cité
Eglise	16	17,9	15	Peu cité	Maisons de pêcheurs de Moustérian	2	2,2	61	Peu cité
Montsarrac	15	16,8	16	Peu cité	Anse de Mancel	2	2,2	61	Peu cité
Tour carrée	14	15,7	17	Peu cité	Parcs ostréicoles de La Garenne	2	2,2	61	Peu cité
Chapelle Saint-Laurent	14	15,7	17	Peu cité	Pinasse à moteur	2	2,2	61	Peu cité
Chemin submersible de Cadouarn à Boëde	14	15,7	17	Peu cité	Calvaire de Barrarach	2	2,2	61	Peu cité
Marais	14	15,7	17	Peu cité	Calés	2	2,2	61	Peu cité
Chapelle de Langle	12	13,4	21	Peu cité	Île de Mancel	2	2,2	61	Peu cité
Cadouarn	11	12,3	22	Peu cité	La Villeneuve	2	2,2	61	Peu cité
Jette de La Garenne	11	12,3	22	Peu cité	Maison de l'île Pechit	2	2,2	61	Peu cité
Langle	11	12,3	22	Peu cité	Sentier côtier du bourg	2	2,2	61	Peu cité
Passage Saint-Armel	10	11,2	25	Peu cité	Cimetière de bateaux	2	2,2	61	Peu cité
Caserne des douaniers des Quatre-Vents	10	11,2	25	Peu cité	Bateaux	2	2,2	61	Peu cité
Guérite des douaniers de La Garenne	10	11,2	25	Peu cité	Muret à l'Ouest de la vasière de Cadouarn	1	1,1	80	Peu cité
Moustérian	10	11,2	25	Peu cité	Manoir du Ranquin	1	1,1	80	Peu cité
Boëdic	9	10,1	29	Peu cité	Calvaires	1	1,1	80	Peu cité
Château de Bot-Spernen	9	10,1	29	Peu cité	Port de Barrarach	1	1,1	80	Peu cité
Sentier côtier de Port-Anna à Barrarach	8	8,9	31	Peu cité	Chapelles	1	1,1	80	Peu cité
Sentier côtier de Port-Anna à Langle	8	8,9	31	Peu cité	Maisons du bourg	1	1,1	80	Peu cité
Guérite des douaniers de Barrarach	8	8,9	31	Peu cité	Calé de Port-Anna	1	1,1	80	Peu cité
Maisons de pêcheurs de Montsarrac	8	8,9	31	Peu cité	Lavoir du bourg	1	1,1	80	Peu cité
Calvaire de Montsarrac	7	7,8	35	Peu cité	Parcs ostréicoles de Rosvellec	1	1,1	80	Peu cité
Moulin à marée de Carizac	7	7,8	35	Peu cité	Dragueur d'huîtres	1	1,1	80	Peu cité
Maisons de pêcheurs de Langle	7	7,8	35	Peu cité	Fontaine de Langle	1	1,1	80	Peu cité
Calé moderne de Barrarach	7	7,8	35	Peu cité	Magasin ostréicole du Passage St-Armel	1	1,1	80	Peu cité
Sentier côtier de Moustérian	6	6,7	39	Peu cité	Anciens chantiers navals de Keravid	1	1,1	80	Peu cité
Salorge de Michotte	6	6,7	39	Peu cité	Sentier côtier de Boëde	1	1,1	80	Peu cité
Digue de la Pointe du Bill	6	6,7	39	Peu cité	Remises d'engins de pêche	1	1,1	80	Peu cité
Calé de Barrarach	6	6,7	39	Peu cité	Ferme de Boëdic	1	1,1	80	Peu cité
Chapelle de Boëdic	6	6,7	39	Peu cité	Maisons de pêcheurs de Kerarden	1	1,1	80	Peu cité
Rond-point du bateau	5	5,6	44	Peu cité	Maisons de pêcheurs de Bellevue	1	1,1	80	Peu cité
Pont-Lisse	5	5,6	44	Peu cité	Bellevue	1	1,1	80	Peu cité
La Garenne	5	5,6	44	Peu cité	Chemin submersible de Cadouarn à Boëde	1	1,1	80	Peu cité
Route de l'huître	5	5,6	44	Peu cité	Brouil	1	1,1	80	Peu cité
Michotte	5	5,6	44	Peu cité	Digue de La Villeneuve	1	1,1	80	Peu cité
« Bois d'Amour » (hauteurs de Port-Anna)	5	5,6	44	Peu cité	Rue du Moulin	1	1,1	80	Peu cité
Kerarden	4	4,4	50	Peu cité	Saint-Laurent	1	1,1	80	Peu cité
Calé de Langle	4	4,4	50	Peu cité	Bourg	1	1,1	80	Peu cité
Guérite des douaniers de La Villeneuve	3	3,3	52	Peu cité	Corps-morts	1	1,1	80	Peu cité
					Maison du capitaine au bourg	1	1,1	80	Peu cité

Tableau de Degré de Reconnaissance Patrimoniale (par la population enquêtée en 2007) des éléments cités à Séné (voir annexe 5)

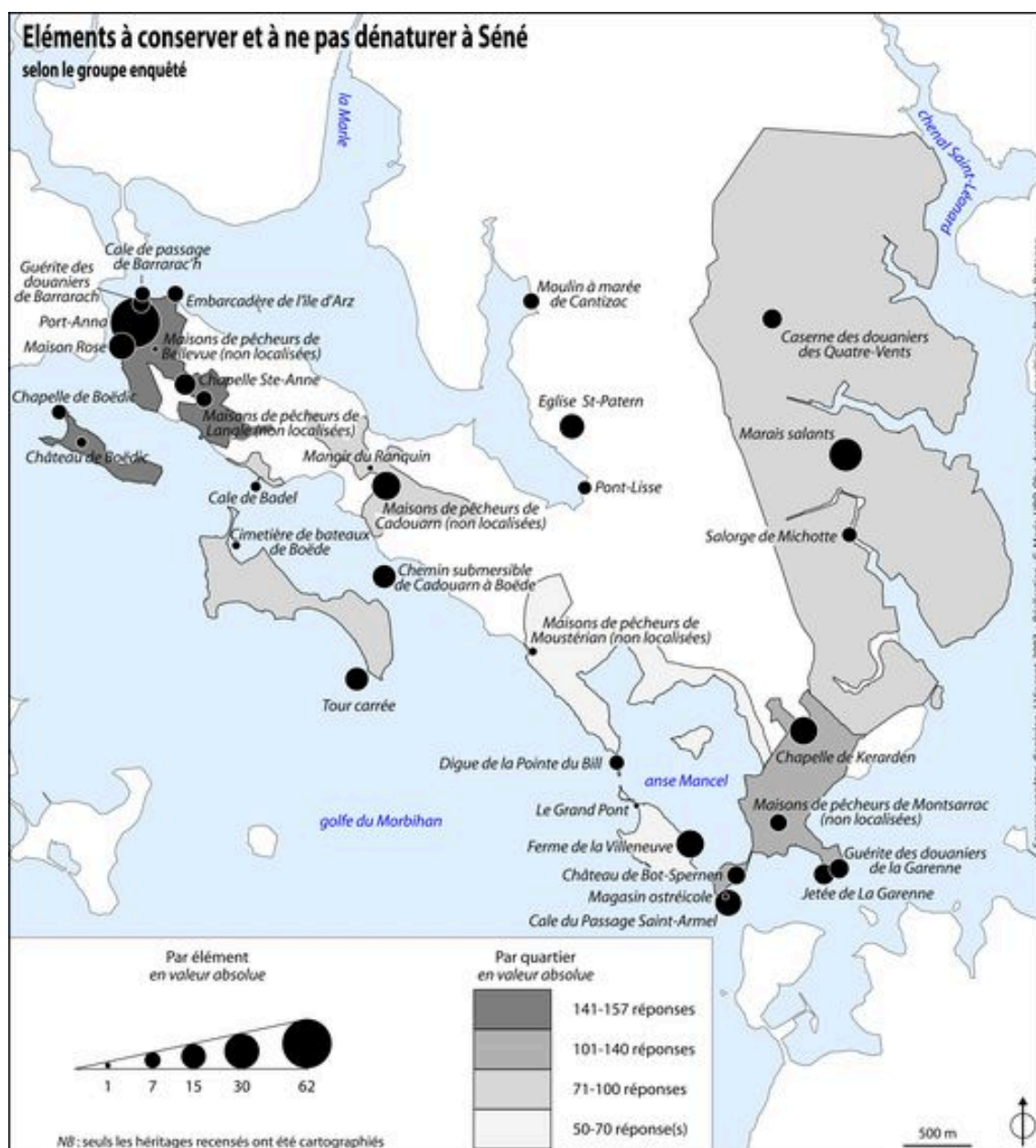
IVR53_20082908524NUC

Auteur de l'illustration : Johan Vincent

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Eléments patrimoniaux à conserver à Séné d'après la population enquêtée en 2007 (voir annexe 6)

IVR53_20082908525NUC

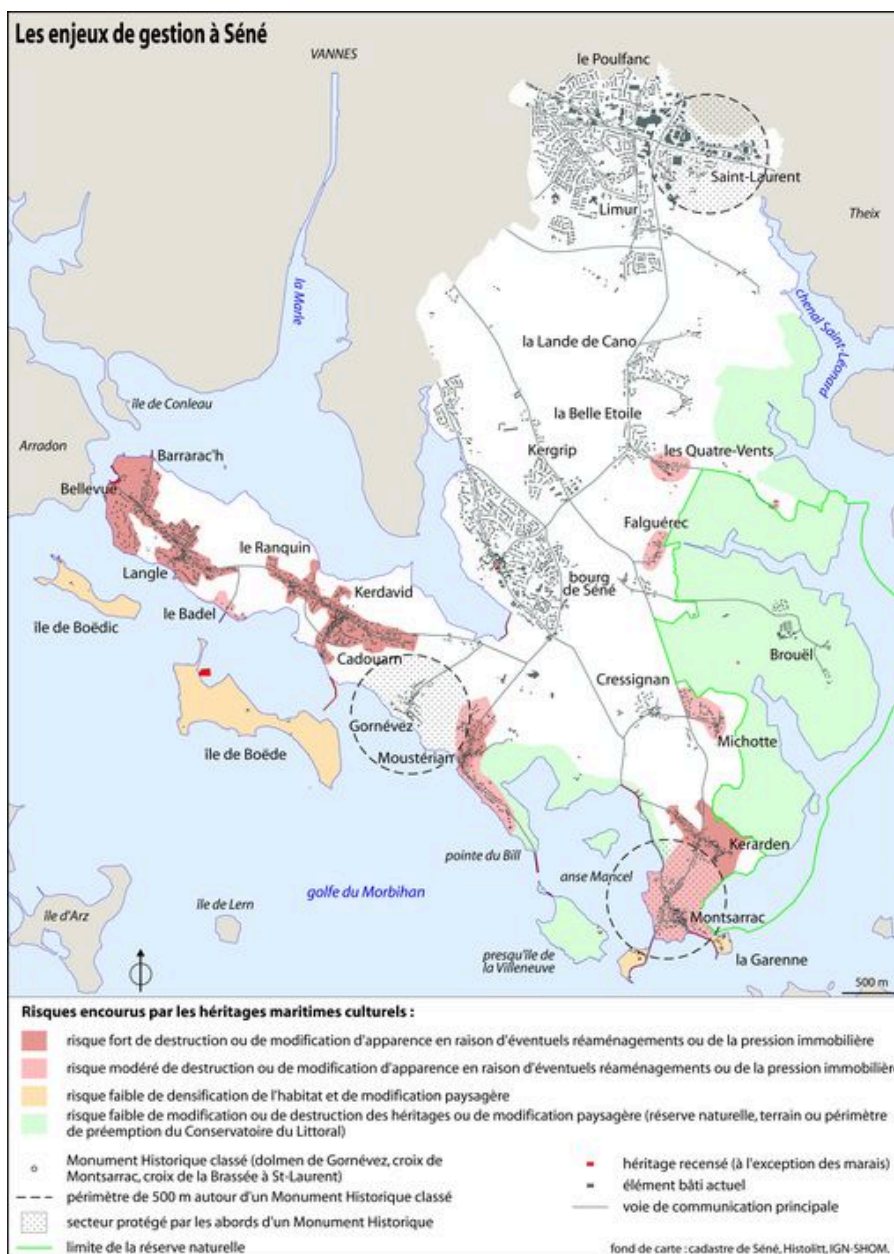
Auteur de l'illustration : Johan Vincent

Auteur du document reproduit : Johan Vincent

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Les enjeux de gestion à Séné (voir annexe 7)

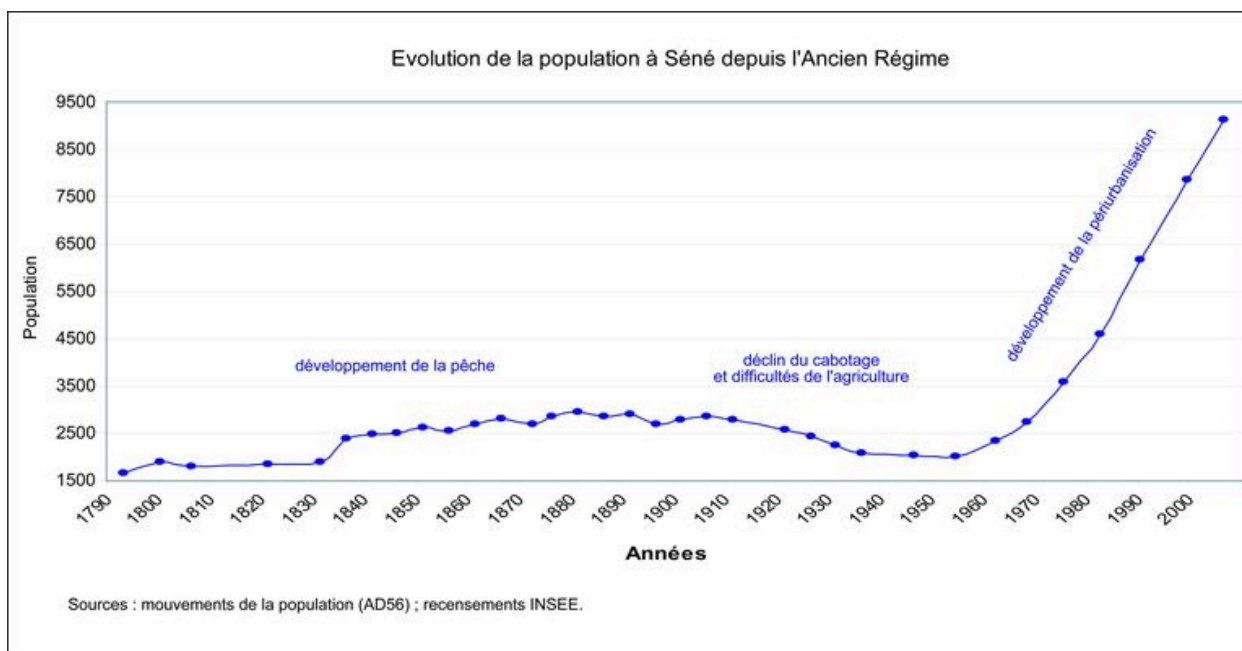
IVR53_20085606150NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Marie

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Evolution de la population à Séné depuis l'Ancien Régime

IVR53_20082908522NUC

Auteur de l'illustration : Guillaume Marie, Auteur de l'illustration : Auteur inconnu

Auteur du document reproduit : Guillaume Marie

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Carte de 1929 de Séné

Référence du document reproduit :

- **Extrait de 'Carte du Morbihan'**

Extrait de 'Carte du Morbihan', Paris : Dépôt des cartes et plans de la Marine, 1872, édition d'octobre 1929, n° 3165.

Laboratoire Géomer : Non coté

IVR53_20075605784NUC

Auteur de l'illustration (reproduction) : Guillaume Marie, Auteur de l'illustration : Dépôt des cartes et plans de la Marine

Technique de relevé : relevé manuel ; Échelle : 1/25 000.

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale de la commune de Séné

IVR53_20082908526NUC

Auteur de l'illustration : Guillaume Marie, Auteur de l'illustration : Auteur inconnu

Auteur du document reproduit : Guillaume Marie

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale du bourg de Séné

IVR53_20075605646NUCA

Auteur de l'illustration : Johan Vincent

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Église Saint-Patern

IVR53_20075605769NUCA

Auteur de l'illustration : Johan Vincent

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Village de Cadouarn (rue de Cadouarn)

IVR53_20075605647NUCA

Auteur de l'illustration : Johan Vincent

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Port-Anna

IVR53_20065606612NUCA

Auteur de l'illustration : Julien Amghar

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Maison rose de Bellevue

IVR53_20085606133NUCA

Auteur de l'illustration : Julien Amghar

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Sentier côtier entre Langle et Le Badel

IVR53_20075605674NUCA

Auteur de l'illustration : Johan Vincent

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Cimetière de bateaux de Boëde

IVR53_20085606098NUCA

Auteur de l'illustration : Julien Amghar

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Chapelle Notre-Dame de Bon Voyage (Kerarden)

IVR53_20075605723NUCA

Auteur de l'illustration : Françoise Péron

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Le Grand Pont

IVR53_20065606573NUCA

Auteur de l'illustration : Johan Vincent

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Cale du Passage Saint-Armel

IVR53_20075605721NUCA

Auteur de l'illustration : Françoise Péron

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Guérite de douaniers de La Garenne

IVR53_20075605731NUCA

Auteur de l'illustration : Johan Vincent

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Marais salants de Séné

IVR53_20075605766NUCA

Auteur de l'illustration : Johan Vincent

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du sinagot Mab er Guip

IVR53_20065606566NUCA

Auteur de l'illustration : Johan Vincent

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation